EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 02 au 06 novembre 2015**

**DÉPLACEMENT DE LA MINISTRE DES OUTRE-MER À LA RÉUNION ET À MAYOTTE DU 9 AU 11 NOVEMBRE PROCHAIN :** La Ministre des Outre-mer George PAU-LANGEVIN se rendra sur l’île de La Réunion le 9 novembre puis à Mayotte les 10 et 11 novembre prochains. Lors de son déplacement à La Réunion, elle participera au Colloque "*Etre Français dans l’Océan Indien*". Ce colloque s’articulera autour de deux tables rondes. La première portera sur l’état des lieux de la nationalité dans l’océan indien avec les cas de Mayotte, Madagascar, Maurice et des Comores puis la seconde sera consacrée à la preuve de la nationalité française et à ses aspects pratiques. Cette visite de la Ministre s’inscrit dans le programme de voyages officiels dans les territoires comme cela avait été le cas lors de son déplacement en Martinique et en Guadeloupe du 21 au 25 octobre dernier.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION POUR L’ANNÉE 2016 DÉVOILÉ** : Comme chaque année, la Commission européenne adopte son plan d’action pour les 12 prochains mois, afin d’annoncer aux citoyens et aux autres institutions les actions concrètes mises en place pour parvenir aux priorités politiques fixées pour l’année à venir. Le programme de travail pour l’année 2016, intitulé « L’heure n’est plus à une gestion conventionnelle » a été entériné le mardi 27 octobre. Parmi les 23 initiatives clés dévoilées par la Commission figure la révision du cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l’UE dans le but de mieux orienter les dépenses et simplifier les règles jugées trop complexes de la PAC. Y figure également le suivi de la stratégie européenne en matière de commerce et d’investissement, la fixation d’un nouveau cadre politique post-Cotonou pour régir les relations avec les pays tiers, et la poursuite des négociations du partenariat transatlantique de commerce et d’investissement (TTIP). Enfin, la Commission prévoit une évaluation du règlement 1107/2009 sur la mise sur le marché de produits phytosanitaires et du règlement 396/2005 portant sur la fixation des limites maximales de résidus , ainsi qu’une évaluation législative sur les allégations nutritionnelles et de santé qui figurent sur l’étiquetage des denrées alimentaires. Le programme de travail de la Commission pour 2016 est accessible sur le lien suivant : <http://ec.europa.eu/atwork/pdf/cwp_2016_fr.pdf>

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D’INITIATIVE SUR « L’INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE ARTISANALE DANS LES RÉGIONS DÉPENDANTES DE LA PÊCHE » :** Ce rapport d’initiative est porté par Ruža TOMAŠIĆ (ECR/Croatie) et compte parmi les rapporteurs fictifs Cláudia MONTEIRO DE AGUIAR (PPE/Portugal), élue de Madère et Izaskun BILBAO BARANDICA (PPE/Espagne), qui était présente lors de la mission parlementaire de la commission PECH à La Réunion, du 2 au 4 novembre dernier. Pour mémoire, un rapport d’initiative n’est pas une proposition législative, mais une prise de position politique du Parlement sur la base de laquelle la Commission peut, par la suite, décider de faire une proposition législative. La Commission n’est cependant aucunement liée par le rapport d’initiative et peut décider de ne pas y donner de suite. Dans ce rapport, les RUP sont mentionnées dans la base juridique qui précise « *vu l'article 349 du TFUE relatif aux mesures pour l'adoption desquelles il doit être tenu compte des caractéristiques et contraintes particulières des RUP* » ainsi que dans un considérant « *considérant que, en vertu de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, il y a lieu de tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières des régions ultrapériphériques pour l'adoption des mesures portant, en particulier, sur le secteur de la pêche* ». Ce rapport revient sur toutes les spécificités de la pêche côtière artisanale en précisant qu’elle occupe 80 % de la flotte européenne et qu'elle est grande partie pourvoyeuse d'emplois dans les zones côtières, insulaires et ultrapériphériques. Il est aussi noté que la pêche côtière devrait faire l'objet d'une gestion locale tenant compte de la diversité des flottes, des équipements, des techniques et des stocks halieutiques de chaque État et de chaque zone de pêche, individuellement. Ainsi, le Parlement demande à la Commission de proposer de soutenir les projets qui permettent le développement des régions côtières, insulaires et ultrapériphériques. Le Parlement invite aussi la Commission à promouvoir et à encourager activement les investissements dans l'innovation et la diversification de la pêche à des fins de commercialisation et de transformation des produits locaux de la pêche. Ce rapport sera examiné au cours de la commission pêche du Parlement européen mardi 10 novembre, la date limite pour déposer des amendements est le jeudi 12 novembre.

**MAYOTTE ET LES COMORES  OBTIENNENT 12 MILLIONS D'EUROS DE FONDS EUROPÉENS POUR ACCROITRE LEUR COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE:** La Commission a adopté le programme de coopération transfrontalière 2014-2020 entre Mayotte et les îles voisines des Comores. 12 millions d'euros provenant du [Fonds européen de développement régional sont mobilisés.](http://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/fr/funding/erdf/) Le programme comporte trois axes prioritaires auxquels s'ajoute une assistance technique destinée à la mise en œuvre du programme. Le premier axe, intitulé « Accroitre les échanges commerciaux », a pour but de réduire les obstacles aux échanges dans les filières clés pour l'économie de la zone, notamment l'agro-transformation, l'aquaculture, les TIC, le tourisme et le transport maritime. Le programme soutiendra en particulier le conseil et l'accompagnement des entreprises dans leur démarche d'import-export, l'organisation de circuits de production-transformation-commercialisation et l'amélioration de l'offre de transport maritime et aérien. Le deuxième axe, dénommé « Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes », quant à lui, vise à offrir de meilleurs soins dans les deux territoires en développant la mobilité du personnel médical et paramédical, le transfert de savoir-faire ainsi que les secours aux personnes, notamment en mer. Cet axe prioritaire a également pour vocation de prévenir la propagation des maladies hydriques et vectorielles en favorisant le transfert de savoir-faire dans le domaine de l'analyse de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets. Enfin le dernier, intitulé « Développer l'accès à l'enseignement en mobilité », a l’ambition d’augmenter la mobilité des lycéens, des étudiants et des enseignants dans des disciplines en lien avec les besoins des économies de la zone, en complémentarité avec le programme européen ERASMUS +, notamment entre le CUFR (Centre Universitaire de Formation et de Recherche) de Mayotte et l'Université des Comores.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 09 AU 13 NOVEMBRE 2015**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi****09/11** | **Commission de la pêche**Audition publique sur "La nouvelle dimension externe de la réforme de la PCP"Échange de vues avec le Directeur Général de la DG MARE sur les dossiers en cours concernant la pêche et affaires maritimes**Commission de l'agriculture et du développement rural**Discussion Aide à la distribution de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires,exposé du rapporteur sur l'état d'avancement des négociations en trilogue,Rapport : Marc TARABELLA (S&D/Belgique) |  |  | **Déplacement de George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-mer à La Réunion**Participation au colloque « *«Etre Français dans l’océan Indien*». |
| **Mardi****10/11** | **Commission de la pêche**Débat :Une nouvelle PCP: structure pour les mesures techniques et les plans pluriannuels,Rapport : Gabriel MATO (PPE/ESPAGNE).Innovation et diversification de la pêche côtière artisanale dans les régions dépendantes de la pêche,Ruža TOMAŠIĆ (ECR/CROATIE)Vote :Règles communes en vue de l'application de la dimension externe de la PCP y compris les accords de pêche,Rapport : Linnéa ENGSTRÖM (Verts/Suède)Divers :Présentation par la Commission sur les actes délégués et les actes d'exécution |  |  | **Déplacement de George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-mer à Mayotte.**  |
| **Mercredi****11/11** | **Session plénière du Parlement européen à Bruxelles :**Déclaration de la Commission - Décision adoptée sur l'ensemble de mesures relevant du semestre européen - Examen annuel de la croissance 2016. |  |  | **Déplacement de George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-mer à Mayotte** |
| **Jeudi****12/11** | **Commission de l'agriculture et du développement rural**Échange de vues avec Mme Isabel GARCIA TEJERINA, Ministre espagnole de l'agriculture, sur le bilan de la mise en œuvre de la législation espagnole relative à la chaîne d'approvisionnement alimentaire.Échange de vues avec Pim VAN BALLEKOM, Vice-président de la BEI**Commission du Commerce international**Présentation de l’étude " Les chapitres sur les investissements dans les accords commerciaux et dans les accords d'investissement internationales de l’UE : perspective comparative". |  |  |  |
| **Vendredi****13/11** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |